

annonces

annexe 75-1

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Missions publiques

Sous-préfecture de Lesparre-Médoc

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement
Cœur Médoc Energies
Projet de parc éolien de Lesparre-Médoc

Le 1^{er} octobre 2019, une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par Jean-Yves GRANDIDIER, représentant la société Cœur Médoc Energies, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Lesparre-Médoc.

Le 15 novembre 2019, l'enquête est prorogée du 22 novembre 2019 au 6 décembre 2019 inclus.

L'enquête qui se déroulera du **lundi 21 octobre 2019 au jeudi 21 novembre 2019 inclus**, puis du **vendredi 22 novembre 2019 au 6 décembre 2019 inclus**, le dossier de demande d'autorisation environnementale est accessible à la mairie de Lesparre-Médoc où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Gironde : www.pref.gouv.fr/rubrique « publications légales » « enquêtes publiques »

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès du responsable de l'enquête à l'adresse : thomas.senant@valorem-energie.com

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituelles de la mairie, le public pourra déposer ses observations sur un registre d'enquête déposé en mairie.

Les observations relatives au projet pourront être également adressées pendant toute la durée de l'enquête : par voie postale avant la fin de l'enquête publique, à l'attention du commissaire-enquêteur, M. Francis CLERGUEROU, hôtel de ville, enquête publique Cœur Médoc Energies, 33340 Lesparre-Médoc ; par voie électronique à partir du 21 octobre 2019 à 0 h jusqu'au 6 décembre 2019 à 24 h, en consultant le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-lesparre> ou par courrier électronique à l'adresse parc-eolien-lesparre@mail.registre-numerique.fr

Les observations seront consultables sur le site Internet de la préfecture pendant la durée de l'enquête. Le commissaire-enquêteur, M. Francis CLERGUEROU, expert en évaluation du risque, sera présent à la mairie de Lesparre-Médoc :

le 20 octobre 2019, de 14 h à 17 heures.

le 21 octobre 2019, de 14 h à 17 heures.

le 22 novembre 2019, de 14 h à 17 heures.

le 26 novembre 2019, de 9 h à 12 heures, salle La Forêt, place Saint-Clair, Saint-Tréody.

le 27 novembre 2019, de 10 h à 12 h 30 et 14 h à 17 heures.

le 27 novembre 2019, de 14 h à 17 heures.

le 6 décembre 2019, de 10 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit est ouvert au public sur le poste informatique situé à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 13 heures.

Après la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Lesparre-Médoc, à la DDTM et sur le site Internet de la préfecture : www.pref.gouv.fr/Publications/Publications-Legales

La préfecture de la Gironde est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté préfectoral assorti de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.



Commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac

ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au plan local d'urbanisme en cours de révision
et à la création de périmètres délimités des abords
des monuments historiques

Par arrêté n° 2019.9.7 en date du 23 septembre 2019, le maire de Saint-Sulpice-et-Cameyrac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision et la création des périmètres délimités des abords de l'église de Cameyrac, de l'église Saint-Roch et de la croix du cimetière.

A cet effet, M. Joseph PICO, exerçant la profession d'officier de l'armée de terre à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Sulpice-et-Cameyrac du **lundi 9 décembre 2019 au jeudi 9 janvier 2020 inclus** aux horaires d'ouverture suivants : du lundi au jeudi, de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, les vendredis, de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, et le samedi 14 décembre 2019, de 10 h à 12 heures.

M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie dans la salle de réunion du 1^{er} étage, aux jours et aux horaires suivants :

le **lundi 9 décembre 2019**, de 9 h à 12 heures ;

le **samedi 14 décembre 2019**, de 10 h à 12 heures ;

le **vendredi 20 décembre 2019**, de 15 h à 18 heures ;

le **lundi 30 décembre 2019**, de 9 h à 12 heures ;

le **jeudi 9 janvier 2020**, de 15 h à 18 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie, 21, avenue de l'Hôtel-de-Ville, 33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac, et par courriel en précisant en objet « enquête publique », à l'adresse suivante mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Pierre JAGUENAUD.

ENTREPRISES

Inscrivez-vous aux alertes sur

→ 100 % GRATUIT
→ TOUS LES MARCHÉS
DU SUD-OUEST

SudOuest-marchespublics .com

Rendez-vous dans la rubrique "Alerte automatique des entreprises"